



Contrat de travail et solde de tout compte

Par **Bruno62**, le **26/09/2008** à **10:27**

Bonjour,

J'ai signé un premier CDD de deux mois puis une prolongation de 1 mois m'a été faite verbalement aujourd'hui j'ai signé mon solde de tout compte.

On m'a dit que le fait de ne pas avoir un contrat écrit pour un CDD est équivalent à un CDI. Que dois je faire pour faire valoir mes droits sur ce sujet alors que j'ai signé mon solde de tout compte ?

Merci